

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale Sud Luberon

Date de publication : 22 DEC. 2022

Date de convocation : 6 décembre 2022
Date d'affichage : 6 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le quatorze décembre

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

Présents : Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Pierre AUZOIS, François BONNET, Géraud DE SABRAN PONTEVES, Alain DE VILLEBONNE, Rose-Marie DUMONTIER, Marc DUVAL, Alain GOUIRAND, Valérie GRANGE, Alain GUEYDON, Geneviève JEAN, Franck LAROCHE, Nathalie LE BOUC, Séverine MAUGAN-CURNIER, Eve MAUREL, Karine MOURET, Jacques NATTA, Josiane PANATTONI, Béatrice PAUMIER-LALLEMAND, Jean-Louis ROBERT, Nicolas SALERNO, Catherine SERRA et Bernadette VITALE.

Procurations de : Jean-Luc BOREL à Rose-Marie DUMONTIER, Jean-Marc BRABANT à Marc DUVAL, Romain BRETT à Bernadette VITALE, Mariane DOMEIZEL à Pierre AUZOIS, Mylène GARCIN à Géraud DE SABRAN PONTEVES, Josiane GIRAUDON à Catherine SERRA, Marc JAUBERT à Valérie GRANGE, Samantha KHALIZOFF à Alain GUEYDON, Brigitte MARGAILLAN à François BONNET, Joëlle RICHAUD à Franck LAROCHE, Gregory RISBOURG à Geneviève JEAN, Richard ROUZET à Jean-Louis ROBERT.

Absents et excusés : Emilie BASTIE, Anne-Marie DAUPHIN, Philippe EGG, Jean-François LOVISOL, Michel PARTAGE, Serge ROBIN.

Bernadette VITALE est nommée secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2022-101 TELETHON 2022 - Versement d'une subvention à l'Association Française contre les Myopathies

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
Vu les statuts de COTELUB ;

Considérant ce qui suit :

L'AFM-Téléthon est une association de malades et de parents de malades engagée dans la recherche scientifique comme dans l'accompagnement des malades et de leur famille. Elle organise chaque année le Téléthon, événement caritatif destiné à collecter des dons pour financer des projets de recherche sur les maladies génétiques neuromusculaires (myopathies, myotonie de Steinert) essentiellement, mais aussi sur d'autres maladies génétiques rares.

Les élus de COTELUB se sont mobilisés au sein d'un évènement spécial lié au Téléthon et ont souhaité faire preuve de solidarité en versant une subvention de 1 530 € à l'AMF-Téléthon.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- D'approuver le versement d'une subvention de 1 530 € à l'AFM-Téléthon ;
- De l'autoriser à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** le versement d'une subvention de 1 530 € à l'AFM-Téléthon ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par :

35 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Bernadette Vitale
Secrétaire de séance



Robert Tchobdrenovitch,
Président


